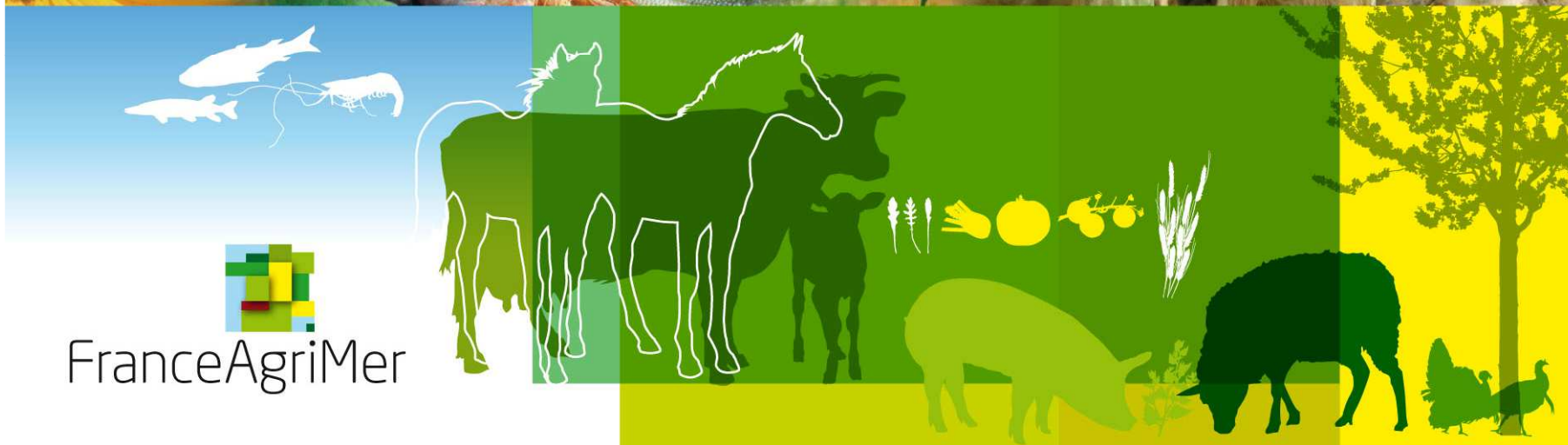


CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

FranceAgriMer

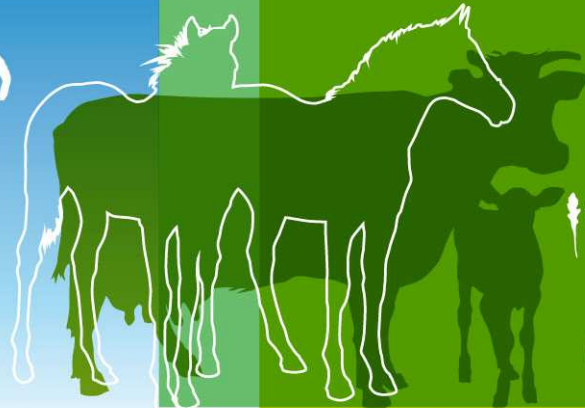



FranceAgriMer

Etude sur les marchés d'intérêt national et les marchés de gros en France

15 novembre 2012

Conseil spécialisé viandes
blanches



Origine de l'étude : remise en cause des règles relatives au périmètre de référence des MIN

- Règles initiales pour un grossiste pour s'installer dans le périmètre, hors du MIN : demande de dérogation auprès du Préfet
 - Dérogation accordée si
 - L'installation du grossiste était de nature à améliorer la productivité de la distribution ou à animer la concurrence au sein du périmètre de référence
 - Une étude approfondie avait été fournie prouvant que les besoins de la clientèle du grossiste n'étaient pas satisfaits par le MIN

Origine de l'étude : remise en cause des règles relatives au périmètre de référence des MIN

- Loi 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, à l'artisanat et aux services
 - Projet de loi soutenu par le rapporteur Catherine Vautrin : suppression pure et simple du périmètre de référence
 - Texte adopté amendé par le Sénat : maintient le principe des périmètres de référence avec une clause de rendez-vous avant le 31 décembre 2012 pour faire le bilan des nouvelles dispositions
 - Installation libre des établissements de moins de 1000m²
 - Implantation ou extension de locaux destinés à la vente en gros soumise à autorisation
 - Autorisation accordée de droit si le MIN ne dispose pas des surfaces nécessaires pour le projet soumis

Lancement d'une étude par FranceAgriMer

- Aider les opérateurs à développer une vision prospective de leurs activités et de leurs outils
- Sur la base d'une analyse objective
- Cabinet Blézat Consulting retenu par FranceAgriMer pour réaliser ce travail

Une étude en 3 phases

- Analyse du rôle actuel des MIN
 - Qualification et quantifications des fonctions des MIN
 - La gouvernance des MIN
 - Actualisation du poids économique des MIN et des projets actuels

- Analyse de l'environnement des MIN
 - Approche concurrentielle
 - Enjeux liés à la situation géographique des MIN
 - Eurocompatibilité
 - Nouveaux enjeux

- Préconisations pour s'adapter aux contraintes

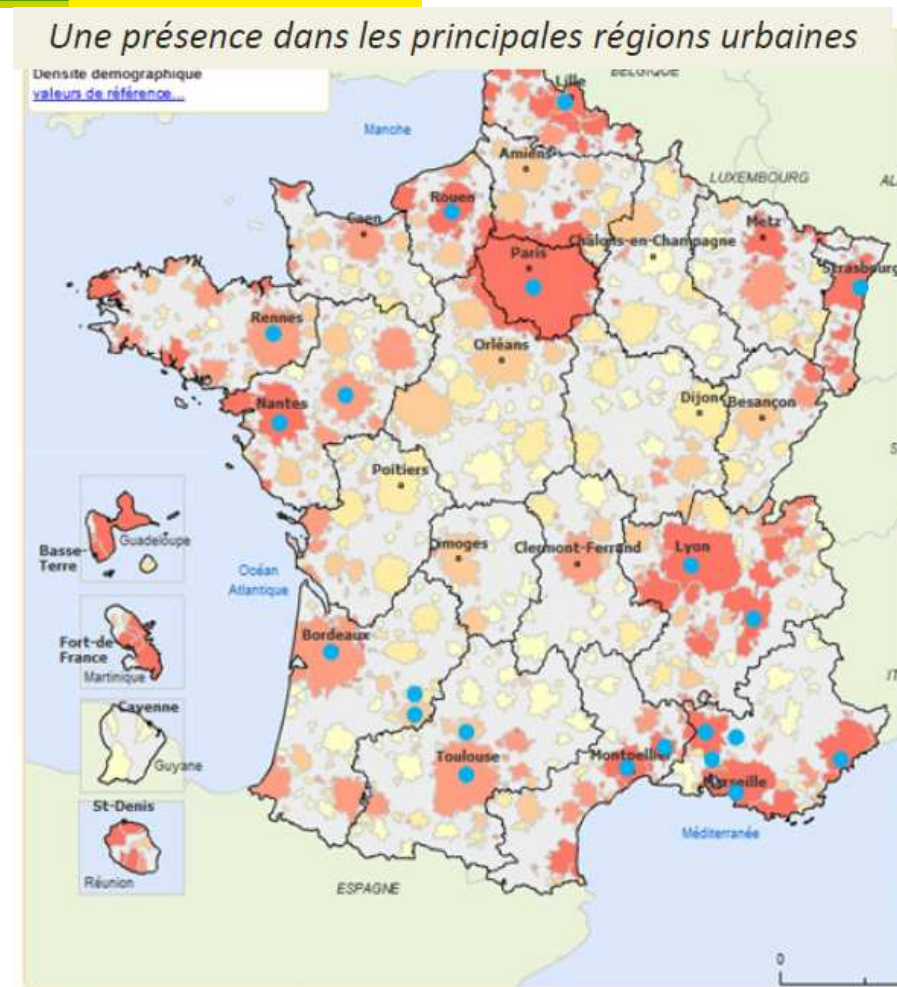
Evolution et état des lieux des MIN en France

- Positionnement des marchés de gros dans les filières
 - Faible taux de croissance du commerce de gros alimentaire en France par rapport au commerce de gros des biens d'équipement
 - Commerce de gros alimentaire en France = 18% du CA du commerce de gros (yc intermédiaires)
 - Marchés de gros : 21% du CA du commerce de gros alimentaire de produits frais dont
 - 43% de fruits et légumes
 - 15% de viande et produits carnés

— Sources : INSEE 2010

Evolution et état des lieux des MIN en France

- Diversité des situations et des activités des MIN
 - L'activité de carreau de producteurs se concentre dans le Sud (fruits et légumes)
 - Des situations contrastées et marquées par des projets de délocalisation urbaine



- Sources : FFMIN 2011

Evolution et état des lieux des MIN en France

- Activité traditionnelle en perte de vitesse au profit des services et des produits transformés
 - Activités historiques (produits frais) encore dominantes mais en baisse
 - Développement d'une diversification et des produits transformés (épicerie sèche, traiteurs)
 - Chiffre d'affaires produits transformés : + 56% entre 2000 et 2008 ; + 45% entre 2002 et 2010
 - Chiffre d'affaires produits carnés : + 18% entre 2000 et 2008 ; + 21% entre 2002 et 2010
 - Croissance des activités non-alimentaires y compris logistique

— Sources : FFMIN 2011 ; INSEE 2010

Les principaux rôles retenus pour les marchés de gros

- Offre alimentaire diversifiée
 - Valorisation de « petites séries » face à des politiques financières de la GD (réduction de gamme)
 - Commerce spécialisé
- Plate-forme logistique
 - Plate-forme d'éclatement. Logistique centre-ville. Centralisation des nuisances (déchets, bruits...) et massification des flux permettant une efficacité environnementale
- Pôle d'emploi et pôle économique local
 - 25 000 emplois locaux, avec des emplois peu qualifiés disponibles
- Maillon des filières alternatives
 - Débouchés multicanaux. Savoir-faire des grossistes/produit. Petites séries. Carreaux de producteurs
- Lieu de rencontre physique entre offre et demande
 - Lieu physique de formation de prix dans la chaîne de valeur
 - Contribution forte dans les indicateurs officiels de prix

– Sources : Blézat consulting 2012

Evolution de l'environnement des MIN en France

- Evolution du commerce en France métropolitaine : reconfiguration des GMS et ralentissement du déclin du commerce de détail
 - Domination de la GMS mais ralentissement de sa progression
 - Arrivée à maturation
 - Reconfiguration en taille (plus petit)
 - Reconfiguration de la localisation (plus de proximité)
 - Recomposition de l'univers d'achat (refonte de l'environnement et services accrus)
 - Ralentissement de la chute du commerce de détail notamment les primeurs
- Evolutions « récentes »
 - Reconquête du centre-ville
 - Développement de nouveaux formats, y compris communautaires
 - Croissance de snacking et des aliments assemblés

— Sources : INSEE 2010

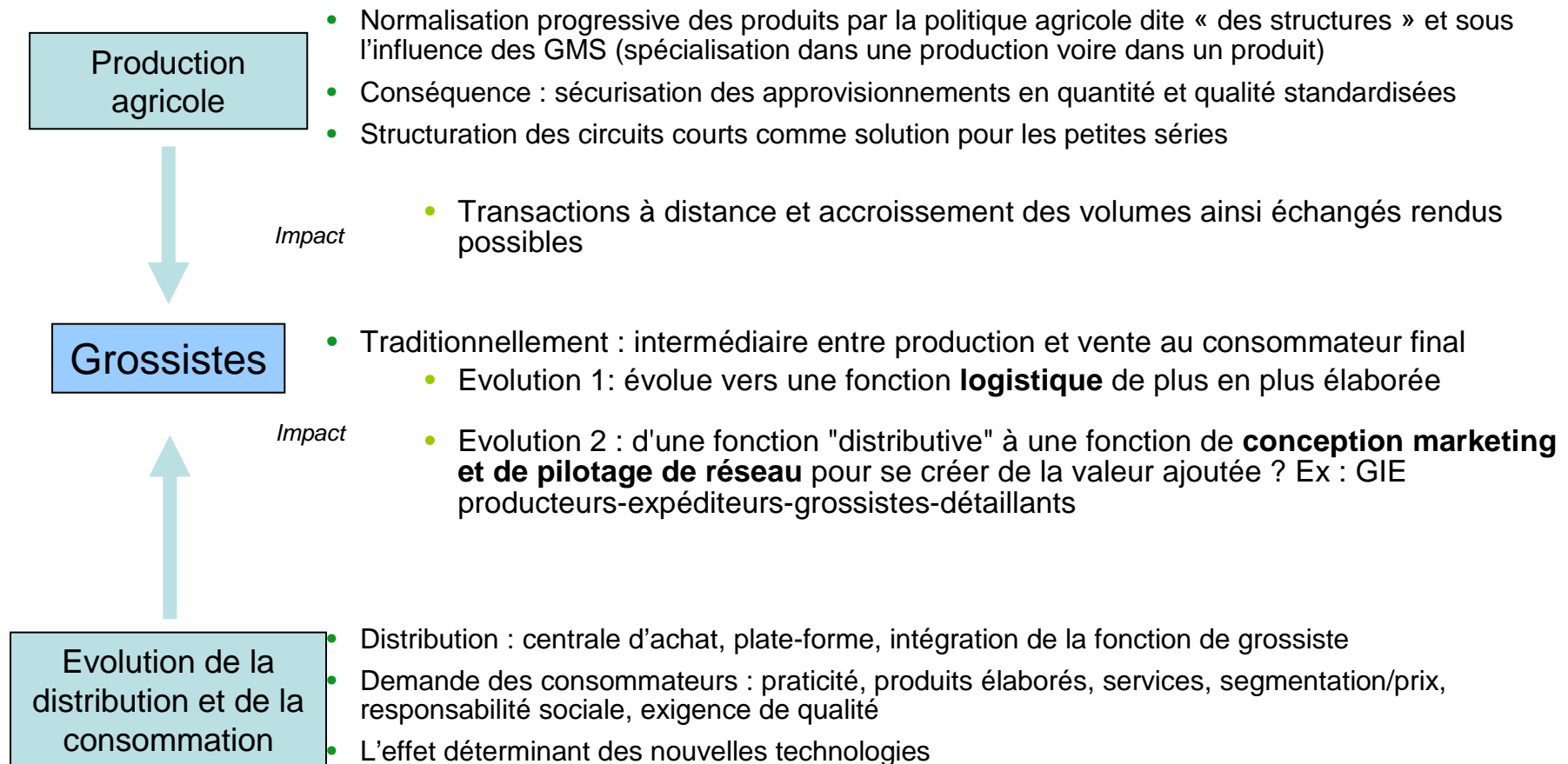
Les mutations à anticiper du commerce de détail

- Les facteurs d'influence identifiés :
 - L'effet déterminant des nouvelles technologies
 - Un commerce plus riche en services, relation personnalisée avec les clients
 - Un commerce plus proche, offrant davantage de praticité
 - Un commerce plus segmentant, davantage spécialisé
 - Davantage de responsabilité sociale
 - Des consommateurs plus exigeants
- Les mutations devront être prises en compte, anticipées, accompagnées par le commerce de gros

— Source : Crédoc, le commerce du futur, 2010

Une double évolution impactant les métiers de grossistes : de la fonction d'intermédiaire à la structuration collective ?

Une double évolution de l'amont et de l'aval impactant la fonction de grossiste



Préconisations

- Agir à différents niveaux
 - Au niveau **national** sur les plans législatifs et réglementaires : nécessité d'une loi sur l'urbanisme commercial
 - Au niveau **régional et interrégional** : poursuite de l'intégration des projets des MIN et marchés de gros avec les projets régionaux et métropolitains
 - Au niveau **collectif** entre acteurs de la filière : structurer des alliances

– Source : Blézat consulting 2012

Structurer des alliances

- Structuration des liens avec l'amont (producteurs, coopératives) : accroissement de l'instabilité des revenus agricoles
 - Circuits de distribution alternatifs et capacités de dégagement de production notamment en fruits et légumes
- Structuration des liens avec l'aval : IAA locales et régionales
 - Répondre aux demandes de produits transformés
 - Faciliter le dynamisme des IAA sur des marchés locaux

D'où

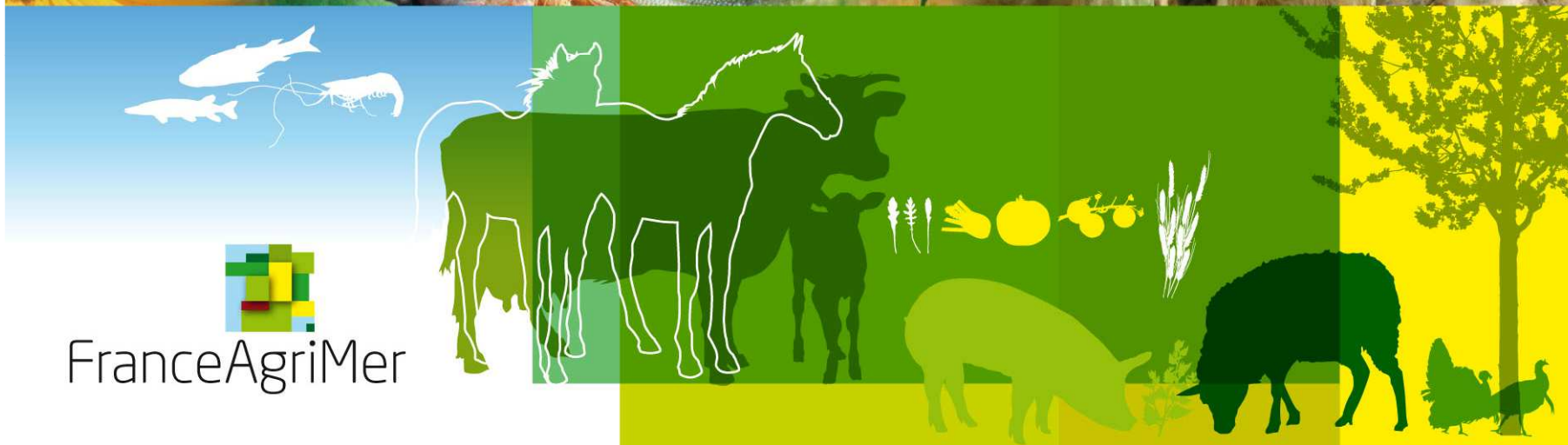
- Positionnement à définir pour faire évoluer les métiers des grossistes : équilibre entre centrage produit ou centrage service
 - Evolution des modes de consommation (prix/qualité d'une part, individualisation, segmentation d'autre part)
 - Demande de services associés aux produits (praticité, produits transformés et moins bruts)
 - Intégration des fonctions de distribution et de marketing

Prochaines étapes

- Préparer les éléments de bilan pour l'échéance de fin 2012
 - L'administration doit dresser un bilan pour le Parlement avant le 31/12/2012
 - Mise en place d'une « cellule de veille » : recueillir les éléments permettant de mesurer les conséquences réelles de la réforme de 2010 auprès des opérateurs des MIN
 - Animation prise en charge par la FFMIN
- Poursuivre la réflexion ...

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

FranceAgriMer




FranceAgriMer